

Trois entreprises françaises impliquées dans la colonisation israélienne illégale selon l'ONU

13 février 2020



Le 12 février 2020, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies a publié une base de données de 112 entreprises impliquées dans des activités liées directement ou indirectement aux colonies israéliennes, dont trois entreprises françaises. Elle était attendue depuis plus de trois ans par les sociétés civiles du monde entier.

« Il est très regrettable que les entreprises françaises Egis - qui a une participation publique importante (1) -, sa filiale Egis Rail et Alstom figurent encore dans la base de données alors que la France dénonce sans cesse la colonisation comme obstacle au processus de paix et à la solution des deux Etats », déclare François Leroux, président de la Plateforme Palestine.

Grâce une [campagne](#) d'une coalition d'ONG et de syndicats incitant les entreprises françaises à cesser leurs activités de maintenance et développement du tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes de Jérusalem-Est, Alstom et Egis [s'étaient retirées](#) d'appels d'offres visant à participer à l'extension des lignes du tramway (2). Mais elles sont encore impliquées aujourd'hui dans la maintenance et la coordination du projet.

« Nous incitons toute entreprise française - inscrite ou non dans la base de données de l'ONU - à se retirer des projets liés à la colonisation israélienne et/ou à ne pas engager de nouvelle relation économique avec quelconque infrastructure dans les colonies. Les entreprises exportant en Israël doivent également être vigilantes quant à la destination et l'utilisation de leur produits. »

Les associations françaises réunies au sein de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine saluent la Haute-Commissaire aux droits de l'Homme Michelle Bachelet qui, malgré de fortes pressions, notamment

israéliennes et étasuniennes, a rempli son mandat en ordonnant la publication de la base de données. Elles l'appellent également à veiller à ce que la base de données demeure évolutive et soit régulièrement mise à jour.

La base de données de l'ONU est un instrument efficace pour lutter contre une violation grave du droit international humanitaire – la colonisation israélienne – et les violations des droits de l'Homme qui en découlent. Elle amène les entreprises, et généralement toute institution, à davantage de responsabilité en matière de respect du droit. Alors que le président des Etats-Unis a validé les politiques annexionnistes du gouvernement israélien, cette publication redonne espoir dans le système des Nations unies et montre que les violations du droit ne peuvent advenir sans conséquences pour celles et ceux qui y participent de manière directe ou indirecte.

(1) Egis est détenu à 75% par la Caisse des Dépôts et des Consignations.

(2) D'autres entreprises européennes se sont aussi retirées de ce tramway illégal dans le cadre de la mobilisation citoyenne.

Contact presse : contact@plateforme-palestine.org, +331 40 36 41 46.

Pour aller + loin :

Lire la fiche-contexte « L'ONU publie la base de données des entreprises liées à la colonisation israélienne ».

[Voir la campagne « Made in illegality ».](#)

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

• Adresse de cet article :
<https://stopcolonies.fr/Trois-entreprises-francaises-impliquees-dans-la-colonisation-israelienne>